|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **REPUBLIQUE TOGOLAISE****------------**Description : Description : F:\Marcel doc\Armoiri 2.jpg |

***Travail – Liberté - Patrie*** |  |

DOSSIER STANDARD DE PRESELECTION

**Passation des marchés de Prestations intellectuelles**

**Mars 2012**

**Préface**

Les consultants qui sont employés par les autorités contractantes togolaises sont sélectionnés suivant des modalités définies par le Décret N° 2009-277 / PR du 11 novembre 2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public (CMP), notamment par son article 30 qui dispose : « Les marchés de prestations intellectuelles sont attribués après une mise en concurrence de candidats pré qualifiés dont la liste est arrêtée à la suite d’une sollicitation de manifestations d’intérêts. Les candidats sont pré qualifiés en raison de leur aptitude à exécuter les prestations en question et sur la base de critères publiés dans ladite sollicitation, sous réserve des dispositions des conventions internationales ».

Le présent document standard de présélection vise à mettre à la disposition des autorités contractantes un guide pour établir les sollicitations et évaluer les candidatures. Il participe à l’effort de standardisation des instruments de passation et d’exécution de la commande publique, entrepris par les autorités togolaises en charge des marchés publics pour assurer davantage d’efficience dans la mise en œuvre des procédures.

Ce document comprend deux parties :

1. L’appel à manifestation d’intérêt précédé d’une note explicative et
2. Un canevas de rapport d’analyse des manifestations d’intérêt.

**Table des matières**

I. Sollicitation publique de manifestations d’intérêt 4

II. Rapport de l’évaluation des manifestations d’intérêt 7

I. Sollicitation publique de manifestations d’intérêt

|  |
| --- |
| **NOTES RELATIVES À L’APPEL PUBLIC À CANDIDATURE** *L’annonce et la publicité d’une sollicitation de manifestations d’intérêt doivent suivre les principes définis aux Articles 43 et 44 du Code des Marchés publics et Délégations de service public. Sous réserve des dispositions des accords de financement ou des traités internationaux, l’appel doit correspondre au modèle figurant ci après et être diffusé de la manière suivante :**a) publié dans le Journal des Marchés publics ou toute publication nationale ainsi que sous mode électronique, lorsque leur montant est inférieur à cent cinquante millions F CFA (150 000 000), et* *b) publié dans le Journal des Marchés publics ou toute publication nationale et internationale ainsi que sous mode électronique, lorsque leur montant atteint cent cinquante millions F CFA (150 000 000).**L’appel public à manifestation d’intérêt doit demander aux candidats potentiels de fournir à l’appui de leur manifestation d’intérêt, des informations suffisantes afin que l’autorité contractante puisse évaluer la capacité et l’expérience du candidat à mener à bien les prestations. Ces informations devraient notamment inclure : (a) la nature des activités du candidat et le nombre d’années d’expérience, (b) les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, (c) l’organisation technique et managériale du cabinet, (d) les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels. Cependant, il convient de ne pas alourdir excessivement la procédure de présélection pour l’autorité contractante d’une part (noter que le nombre de candidatures peut être très élevé), et pour les candidats potentiels, d’autre part. Il est souhaitable d’imposer un nombre maximum de pages pour les manifestations d’intérêt afin d’éviter une charge de travail excessive pour le comité de présélection ; cela aura le mérite de tester les candidats sur leur capacité de s’exprimer de manière concise et convaincante. Il faut donc veiller à ne pas exiger des informations qui se rapporteraient plutôt à la future proposition technique. Notamment, il ne faut pas faire figurer l’ensemble des termes de référence dans l’appel à manifestation d’intérêt, mais seulement une brève description des prestations à réaliser. Il ne faut pas demander aux candidats de formuler, à ce stade, une proposition technique concernant la méthodologie de travail, ni de soumettre les CV des experts qui pourraient se voir confier la mission. L’objectif de la procédure est essentiellement de sélectionner une liste restreinte de candidats ayant les aptitudes à exécuter les prestations objet du marché ; il est probable qu’il y ait souvent un plus grand nombre de candidats ayant de telles aptitudes qui ne seront pas retenus, et il convient donc de ne pas leur imposer une procédure de dépôt de candidature trop onéreuse.* |

**Sollicitation publique de manifestations d’intérêt**

 *[Insérer :* nom du Projet*]*

*[Insérer :* No de référence du futur marché*]*

Intitulé sommaire des Prestations

1. La présente sollicitation de manifestations d’intérêt fait suite à l’Avis général d’appel d’offres paru dans *[insérer le nom du support de publication]* du *[insérer la date]*.
2. *[insérer le nom de l’Autorité contractante]* *[a obtenu dans le cadre de son budget/a sollicité]* des *[insérer la source de ces fonds]* fonds, afin de financer *[insérer le nom du projet ou du programme, budget],* et à l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles *[insérer le nom / numéro du Marché].*
3. Les services comprennent *[brève description, organisation, calendrier d’exécution, etc.].*
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu’ils sont qualifiés pour exécuter les services.
5. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après[[1]](#footnote-1) :
* la nature des activités du candidat et le nombre d’années d’expérience *[indiquer le nombre de points requis]*,
* les qualifications du candidat dans le domaine des prestations *[indiquer le nombre de points requis]*,
* les références du candidat concernant l’exécution de marchés analogues *[indiquer le nombre de points requis]*,
* l’organisation technique et managériale du cabinet *[indiquer le nombre de points requis]*, et
* les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels *[indiquer le nombre de points requis]*.
1. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas [*insérer un nombre de pages de 5 à 15]* environ. Les candidats peuvent s’associer pour renforcer leurs compétences respectives.
2. Une liste de candidats[[2]](#footnote-2) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l’Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : *[insérer « de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité‑coût) » ou « de sélection dans le cadre d’un budget déterminé (sélection budget déterminé) » ou « de sélection sur la base de la meilleure proposition financière (sélection au prix le plus bas) »[[3]](#footnote-3)].*
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l’adresse ci-dessous [*indiquer l’adresse*] et aux heures suivantes [*insérer les heures d’ouverture des bureaux*].
4. Les manifestations d’intérêt doivent être déposées à l’adresse ci-après *[insérer l’adresse complète]* au plus tard le [*insérer la* *date*][[4]](#footnote-4)*.*

II. Rapport de l’évaluation des manifestations d’intérêt

Introduction

1. Cette partie a pour objet de faciliter la communication des résultats de l’évaluation des manifestations d’intérêt. Il appartient à l’autorité contractante d’analyser les candidatures reçues et d’en faire un classement par ordre de qualifications décroissantes. Un rapport de cette analyse doit être soumis pour examen à la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) pour les marchés atteignant le seuil de contrôle ou à la commission de contrôle des marchés publics en dessous de ce seuil. La sous-commission d’évaluation doit passer en revue les critères figurant dans la sollicitation de manifestation d’intérêts, et expliquer pourquoi les Candidats classés en tête sont les plus qualifiés pour réaliser les prestations.
2. Les Tableaux 1 à 4 doivent obligatoirement accompagner le rapport, mais des ajustements peuvent y être apportés en fonction des spécifications du dossier de pré-qualification.

#### **Tableau 1. Identification**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et adresse de l’autorité contractante |  |
| Nom du projet |  |
| Numéro (d’identification) du Marché |  |
| Description des prestations  |  |
| Coût estimatif1 |  |
| Contrôle à priori de la DNCMP | Oui Non  |
| 1. Indiquer la source et la date d’estimation. |

**Tableau 2. Processus de présélection**

|  |  |
| --- | --- |
| Avis général d’appel d’offresa) date de publication initialeb) dernière mise à jour |    |
| Sollicitation publique de manifestations d’intérêt |  |
|  Journal des Marchés publics  |  |
|  Date de publication |   |
|  Publication nationale  | \_\_\_\_\_\_[*insérer le nom*] |
|  Date de publication | \_\_\_\_\_\_[*insérer la date*]  |
|  Publication par l’UEMOA (le cas échéant) | Oui \_\_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_\_ |
|  Date de publication (le cas échéant) | \_\_\_\_\_\_[*insérer la date*]  |
|  Publication internationale (le cas échéant) | Oui \_\_\_\_\_\_[*insérer le nom*] Non \_\_\_\_\_\_ |
|  Date de publication (le cas échéant) | \_\_\_\_\_\_[*insérer la date*]  |
| Date limite de présentation des candidatures |   |
| Nombre de candidatures soumises |   |

Tableau 3. Evaluation des candidatures
(application des critères)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | **[Nom du Candidat]** | **la nature des activités du candidat et le nombre d’années d’expérience** *[indiquer le nombre de points requis]* | **les qualifications du candidat dans le domaine des prestations***[indiquer le nombre de points requis]* | **les références du candidat concernant l’exécution de marchés analogues** *[indiquer le nombre de points requis]* | **l’organisation technique et managériale du cabinet***[indiquer le nombre de points requis]* | **les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels** *[indiquer le nombre de points requis]* | **Commentaires** |
| **1.** |  *[insérer le nom du candidat]* | Note : *[indiquer le nombre de points obtenus]* | Note : *[indiquer le nombre de points obtenus]* | Note : *[indiquer le nombre de points obtenus]* | Note : *[indiquer le nombre de points obtenus]* | Note : *[indiquer le nombre de points obtenus]* | Note : *[indiquer les justificatifs à la base de la notation, notamment points forts et points faibles]* |
| **2.** |  |  |  |  |  |  |  |
| **.** |  |  |  |  |  |  |  |
| **.** |  |  |  |  |  |  |  |

**Tableau 4. Classement des candidats intéressés**

|  |
| --- |
| 1. **Candidats présélectionnés**1. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

etc. |
| 2. **Candidats non présélectionnés**1. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

etc. |

1. L’Autorité contractante n’est pas obligée de reconduire l’ensemble de ces critères, tout comme elle peut introduire d’autres critères plus pertinents tenant compte de la spécificité des prestations [↑](#footnote-ref-1)
2. De préférence, la liste restreinte doit être constituée de 6 candidats pour permettre une réelle concurrence [↑](#footnote-ref-2)
3. La méthode de sélection basée sur la qualité technique seule n’est pas indiquée ici, car elle ne nécessite pas une sollicitation de manifestations d’intérêt, conformément à l’article 32 du CMP [↑](#footnote-ref-3)
4. Le délai minimal accordé doit être de 30 jours à compter de la date de publication de l’appel, sous réserve des dispositions des accords de financement ou des traités internationaux [↑](#footnote-ref-4)